

«9.1 Nonobstant les dispositions du présent programme, l'aide financière pourra faire l'objet de toute entente ou de toute mesure, incluant sa cession partielle sans compensation, sa remise partielle et le paiement par Investissement Québec d'honoraires, frais et déboursés encourus par les entreprises, qu'Investissement Québec jugera appropriée dans le cadre de la résolution du dossier d'insolvabilité de Papiers Gaspésia, société en commandite.».

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44788

Gouvernement du Québec

Décret 714-2005, 3 août 2005

CONCERNANT la nomination de onze membres du Conseil d'administration du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

ATTENDU QUE l'article 46 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (2003, c. 29) institue le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 50 de cette loi, le Fonds est administré par un conseil d'administration formé d'au plus quatorze membres, dont le président-directeur général, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 52 de cette loi, les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, sont nommés pour au plus trois ans;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 53 prévoit qu'à la fin de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 53 de cette loi prévoit que le mandat des membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne peut être renouvelé qu'une seule fois;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1459-2001 du 5 décembre 2001, mesdames Christine Gagnon et Brigitte Jaumard ainsi que messieurs Jean-Marie de Koninck, Jacek Mlynarek, Jean Nicolas, Émilien Pelletier et Luc Varin ont été nommés membres du conseil d'admini-

stration du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1459-2001 du 5 décembre 2001, madame Danielle Rivard et messieurs Gilbert Drouin et Nicholas Benedict de Takacsy ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, que leur second mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1459-2001 du 5 décembre 2001, madame Valérie Bécaert a été nommée membre du conseil d'administration du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Christine Gagnon, associée, Gagnon, Weldon et cie inc.;

— madame Brigitte Jaumard, professeure titulaire, Chaire de recherche du Canada sur l'optimisation des réseaux de communications, Université de Montréal;

— monsieur Jean-Marie de Koninck, professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistique, Université Laval;

— monsieur Jacek Mlynarek, président-directeur général, Centre des technologies textiles et géosynthétiques de Saint-Hyacinthe – Groupe CCT inc.;

— monsieur Jean Nicolas, vice-président du CRIAQ – Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec;

— monsieur Émilien Pelletier, professeur titulaire, Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER), Université du Québec à Rimouski;

— monsieur Luc Varin, professeur agrégé au Département de biologie, Université Concordia;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Virginie-Arielle Angers, étudiante au doctorat en biologie, Université du Québec à Montréal, en remplacement de madame Valérie Bécaert ;

— madame Johanne Denault, chef de groupe – composites polymères à l'Institut des matériaux industriels, Conseil national de recherches du Canada, en remplacement de madame Danielle Rivard ;

— monsieur Jacques A. de Guise, professeur au Département de génie de la production automatisée, École de technologie supérieure, en remplacement de monsieur Gilbert Drouin ;

— monsieur Charles Gale, professeur titulaire au Département de physique, Université McGill, en remplacement de monsieur Nicholas Benedict de Takacsy.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44789

Gouvernement du Québec

Décret 715-2005, 3 août 2005

CONCERNANT la nomination de deux membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (L.R.Q., c. S-16.001), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans ;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 8 de cette loi, toute vacance qui survient en cours de mandat est comblée selon le mode de nomination et la durée prévus à l'article 5 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de cette loi, les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leur fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1413-2002 du 4 décembre 2002, madame Nathalie Rivard et monsieur Alain Ferland ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, qu'ils ont démissionné de leurs fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Luc Alarie, comptable agréé, en remplacement de madame Nathalie Rivard ;

— madame Judith Tourigny, directrice des comptes commerciaux, Centre financier aux entreprises Desjardins de Bécancour-Nicolet-Yamaska, en remplacement de monsieur Alain Ferland ;

QUE les personnes nommées membres de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour en vertu du présent décret soient remboursées pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44790

Gouvernement du Québec

Décret 716-2005, 3 août 2005

CONCERNANT l'Entente de collaboration pour l'innovation en matière de production et de transformation laitières

ATTENDU QUE l'industrie laitière est un fer de lance du secteur agroalimentaire québécois et doit continuer de relever les défis de l'innovation afin d'améliorer la profitabilité des entreprises de production et de transformation laitières et d'en stimuler la croissance ;